

l'ancienne église du prieuré, qui est maintenant la chapelle du château sera interdite pour avoir servi à des usages profanes (32).

Nous constatons ici que la paroisse de Chazay allait chaque année en procession à Anse, à Lozanne et à Lisle (nous ne savons où était ce dernier lieu); qu'elle était bien déchue de sa grandeur passée, ne comptant guère que 240 communicants; que le grand sacristain, qui était alors le chanoine-prévôt d'Ainay, touchait les revenus de la sacristie, tandis que le curé, réduit à la portion congrue, pouvait à peine vivre (33).

L. PAGANI.

(*A suivre.*)



---

(32) Arch. du Rhône. Visites pastorales 1719. *Chazay*, p. 83.

(33) Arch. du Rhône. Ainay, 2<sup>e</sup> arm., vol. 47, ch. 24.